
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°2026-13

**Service Départemental d'Incendie et de Secours
de la Loire-Atlantique**

.....
ZAC de Gesvrine
12 rue Arago – BP 4309
44243 LA CHAPELLE SUR ERDRE Cedex
02 28 09 81 00



ARRETE

Sommaire Actes du Président

N° Arrêté	Date	Service Instructeur	Titre	Page
A-2026-68	06/07/2026	GRAJ	Arrêté de délégation de fonction et de signature au VP (modificatif temporaire)	1
Le contenu intégral des décisions et les éventuels documents annexés peuvent être consultés sur simple demande auprès de la Cellule Assemblées & Archives du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, 12 rue Arago à La Chapelle sur Erdre.				



**SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

A-2026-68

Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
aux vice-présidents, membres du Bureau du Conseil d'Administration

Modificatif temporaire

ARRÊTÉ

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU l'article L. 1424-30 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales conférant au Président du Conseil d'Administration le pouvoir de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux membres du bureau du conseil d'administration,

VU l'article L. 1424-27 alinéa 1er du Code général des collectivités territoriales, aux termes duquel le conseil d'administration est présidé par le président du conseil départemental ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par le président du conseil départemental après le renouvellement des représentants du département et celui des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale,

VU les articles L. 1411-5 et L. 1414-2 alinéa 1^{er} du Code général des collectivités territoriales,

VU le procès-verbal de l'élection de Monsieur Michel MENARD, en qualité de Président du Conseil Départemental le 1^{er} juillet 2021,

VU le procès-verbal de l'élection des membres du Bureau du Conseil d'administration, intervenue lors de la séance d'installation du Conseil d'administration du 12 juin 2026,

VU l'arrêté n°A-2026-54 du 15 juin 2026 portant délégation de fonctions et de signature aux vice-présidents, membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Considérant l'indisponibilité du Président du Conseil d'administration et des 1^{er} et 2^e Vice-président du Conseil d'administration du 17 au 23 août 2026 inclus,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Du 17 au 23 août 2026 inclus, Madame Fabienne PADOVANI, 3^e Vice-présidente du Conseil d'administration, exercera l'intégralité des fonctions dévolues au Président du Conseil d'administration en application des dispositions des alinéas 1 et 2 de l'article L. 1424-30 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que celles déléguées à Madame Laure BESLIER, 1^{ère} Vice-présidente du Conseil d'administration et à Monsieur Bernard LEBEAU, 2^e Vice-président du Conseil d'administration.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prendra effet le 17 août 2026.

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet, adressé à Monsieur le Payeur Départemental et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à La Chapelle Sur Erdre,

Michel MENARD
Président du conseil d'administration
6 juil. 2026